

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département  
du LOIRET  
---  
ARRONDISSEMENT  
d'ORLÉANS  
---



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT QUATRE MARS.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **15 mars 2023**, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2303\_275

## OBJET

Budget principal -  
adoption du budget  
primitif 2023

DIRECTION DES  
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, M. BOCHE, M. BADONI, M. SUZZARINI, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :  
M. BOISSET (Mandataire M. RENO),  
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),  
Mme GELOT (Mandataire Mme SICAULT),  
Mme BOUCHER (Mandataire M. BOCHE),  
Mme PREVOT (Mandataire Mme HAUTIN),  
M. BOUCHAJRA (Mandataire M. GALLOIS),  
Mme ZAGHOUBANI (Mandataire M. BADONI),  
Mme EL OUAROUDI (Mandataire Mme CHAIR),  
M. SIMION (Mandataire M. DUFOUR),  
Mme HAMON (Mandataire Mme DUBOIS).

Etait absent excusé : M. BERTHELEMY.

Secrétaire(s) de séance : Romain SUZZARINI

-:-

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu les articles L.2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,  
Vu la délibération du Conseil Municipal N°DFI2302\_226 du 3 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires 2023,  
Vu la délibération d'affectation provisoire du résultat 2022 votée le 24 mars 2023,  
Vu le rapport de présentation du projet de budget 2023,  
Vu l'avis de la Commission de Finances du 08 mars 2023,  
Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :  
- Adopte les chapitres budgétaires comme suit :

Nombre de Conseillers  
en exercice  
33

Nombre de présents  
22

Nombre de votants  
32

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Maryvonne HAUTIN**  
Maire de Saran

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les chapitres 002, 013, 042, 70, 73, 74, 75, 77 et 78 sont adoptés par 27 voix pour, 5 abstentions.

*Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT.*

*Se sont abstenus : M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme SEBENE, M. SIMION.*

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Les chapitres 011, 012, 014,023, 042, 65, 66, 67, 68, sont adoptés par 27 voix pour, 5 abstentions.

*Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT.*

*Se sont abstenus : M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme SEBENE, M. SIMION.*

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les chapitres 001, 021, 024, 040, 10, 13, 16 et 27 sont adoptés par 27 voix pour, 5 abstentions.

*Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT.*

*Se sont abstenus : M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme SEBENE, M. SIMION.*

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Les chapitres 128 GSP, 040, 041, 10, 16, 20, 204, 21, 23 sont adoptés par 27 voix pour, 5 abstentions.

*Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT.*

*Se sont abstenus : M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme SEBENE, M. SIMION.*

-:-

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 14 avril 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 14 avril 2023

**Romain SUZZARINI**  
Le(s) secrétaire(s) de séance  
Signé manuscritement

**Maryvonne HAUTIN**  
Maire de Saran  
Signé manuscritement

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Proposition du Maire	<b>Vote du Conseil Municipal</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR		5 873 080,74	<b>5 873 080,74</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	881 269,00	947 169,00	<b>947 169,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSF.ENTRE SECT.	483 203,00	503 939,00	<b>503 939,00</b>
70	PRODUIT DES SERVICES	4 153 615,00	4 433 977,00	<b>4 433 977,00</b>
73	IMPOTS ET TAXES	22 674 866,00	23 843 770,00	<b>23 843 770,00</b>
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 822 174,00	4 101 916,00	<b>4 101 916,00</b>
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	395 715,00	419 880,00	<b>419 880,00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 300,00	0,00	<b>0,00</b>
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00	14 630,00	<b>14 630,00</b>
	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 425 142,00</b>	<b>40 138 361,74</b>	<b>40 138 361,74</b>

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Proposition du Maire	<b>Vote du Conseil Municipal</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 202 271,00	8 407 339,00	<b>8 407 339,00</b>
012	CHARGES DE PERSONNEL	20 408 570,00	21 097 060,00	<b>21 097 060,00</b>
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	184 000,00	162 580,00	<b>162 580,00</b>
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	0,00	<b>0,00</b>
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 793 498,00	5 992 680,72	<b>5 992 680,72</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSF.ENTRE SECT.	1 033 039,00	1 251 792,00	<b>1 251 792,00</b>
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	2 323 069,00	2 702 910,26	<b>2 702 910,26</b>
66	CHARGES FINANCIERES	213 400,00	423 999,76	<b>423 999,76</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	147 295,00	13 000,00	<b>13 000,00</b>
68	DOTATIONS AMORTISSEMENT	70 000,00	87 000,00	<b>87 000,00</b>
	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 425 142,00</b>	<b>40 138 361,74</b>	<b>40 138 361,74</b>

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Proposition du Maire	<b>Vote du Conseil Municipal</b>	Total
001	RESULTAT ANTERIEUR	0,00	0,00	6 516 347,11	<b>6 516 347,11</b>	6 516 347,11
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 793 498,00	0,00	5 992 680,72	<b>5 992 680,72</b>	5 992 680,72
024	PRODUITS DES CESSIONS	761 438,00	0,00	306 930,00	<b>306 930,00</b>	306 930,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSF.ENTRE SECT.	1 033 039,00	0,00	1 251 792,00	<b>1 251 792,00</b>	1 251 792,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
10	DOTATIONS ET RESERVES	610 000,00	0,00	700 000,00	<b>700 000,00</b>	700 000,00
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	26 622,00	1 216 218,00	0,00	<b>0,00</b>	1 216 218,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	9 829 570,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	5 955,00	0,00	4 000,00	<b>4 000,00</b>	4 000,00
19	DIFFERENCE/REALISATION IMMOB.	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
27	AUTRES IMMOB.FINANCIERES	0,00	0,00	299 882,00	<b>299 882,00</b>	299 882,00
28	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
49	PROVISIONS DEPRECIATION CPTES TIERS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>14 060 122,00</b>	<b>1 216 218,00</b>	<b>15 071 631,83</b>	<b>15 071 631,83</b>	<b>16 287 849,83</b>

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Proposition du Maire	<b>Vote du Conseil Municipal</b>	Total
001	RESULTAT ANTERIEUR	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSF.ENTRE SECT.	483 203,00	0,00	503 939,00	<b>503 939,00</b>	503 939,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
10	REVERSEMENT ET REPRISES DE DOTATIONS	11 000,00	0,00	10 200,00	<b>10 200,00</b>	10 200,00
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 421 163,00	0,00	1 736 928,00	<b>1 736 928,00</b>	1 736 928,00
19	DIFFERENCE/REALISATION IMMOB.	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 176,00	31 788,72	171 890,00	<b>171 890,00</b>	203 678,72
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	726 900,00	0,00	726 900,00	<b>726 900,00</b>	726 900,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	828 780,00	215 317,53	616 906,00	<b>616 906,00</b>	832 223,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	695 900,00	252 037,87	846 300,00	<b>846 300,00</b>	1 098 337,87
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	9 723 000,00	47 147,73	839 050,48	<b>839 050,48</b>	886 198,21
27	AUTRES IMMOB.FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>14 060 122,00</b>	<b>546 291,85</b>	<b>5 452 113,48</b>	<b>5 452 113,48</b>	<b>5 998 405,33</b>

# PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Proposition du Maire	<b>Vote du Conseil Municipal</b>	Total
0001	CONSTRUCTION DOJO	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0002	RENOVATION CHAPELLE VIEILLE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0003	ETUDE URBANISME CENTRE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0004	DOMAINE DE L'ETANG	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0005	RENOVATION G.S.CHENE MAILLARD	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0006	RENOVATION G.S.SABLONNIERES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0007	RENOVATION CENTRE M.PAGNOL	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0008	RENOVATION CENTRE NAUTIQUE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0011	CENTRE NATURE GRAND LIOT	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0013	RENOVATION ANCIENNE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0014	CONSTRUCTION G.S.BOURG	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0015	STRUCTURE PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0019	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0020	CENTRE ANIMATION JEUNES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0021	PISTES CYCLABLES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0022	INFORMATISATION SCES MUNICIPAUX	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0023	CONSTRUCTION SALLE MULTISPORTS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0024	TRIBUNES VESTIAIRES STADE ATHLETISME	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0025	CONSTRUCTION ECOLE M.PAGNOL	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0026	RECONST.RESTAU.MATERNELLE BOURG	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0027	STADE DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0028	GROUPE SCOLAIRE DES PARRIERES	9 401 000,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0029	CONSTRUCTION D'UNE CRECHE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0030	REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0031	REAMENAGEMENT SALLE JEAN MOULIN	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0032	RENOVATION COUVERTURE SALLE MULTISPORTS	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0033	REHABILITATION SALLE DES FETES	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0034	CONSTRUCTION D'UN STAND DE TIR	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0035	REHABILITATION DES ILM	100 000,00	32 275,23	0,00	<b>0,00</b>	32 275,23
0036	CONSTRUCTION D'UN CITY STADE CHENE MAILLARD	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0037	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	172 000,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00
0038	AMENAGEMENT DU BOURG	50 000,00	14 872,50	0,00	<b>0,00</b>	14 872,50
128GSP	GROUPE SCOLAIRE DES PARRIERES		0,00	839 050,48	<b>839 050,48</b>	839 050,48
	<b>TOTAL OPERATIONS GLOBALES</b>	<b>9 723 000,00</b>	<b>47 147,73</b>	<b>839 050,48</b>	<b>839 050,48</b>	<b>886 198,21</b>



**VILLE DE SARAN**

**BUDGET PRIMITIF  
2023**

**RAPPORT DE PRESENTATION**



## INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet.

Le débat sur les orientations budgétaires 2023 s'est tenu le 3 février dernier à l'appui d'un rapport qui a rappelé le contexte économique et social, international et national ainsi que le contexte financier de la Ville de Saran.

Le budget 2023 et son élaboration sont marqués par les éléments majeurs suivants :

- Evolution du point d'indice impactant la masse salariale ;
- L'inflation qui pèse très fortement sur les indices et les révisions de prix ;
- La flambée des prix d'énergie (la facture énergétique de la collectivité pourrait être multipliée par 3,5)
- La hausse des taux d'intérêts.

La collectivité, qui **entend maintenir ses taux d'imposition et la qualité de ses services publics** dans cet environnement complexe, est contrainte de prendre différentes mesures pour respecter les règles d'équilibre budgétaire :

- La réduction à hauteur de - 10 % des dépenses de fonctionnement (hors dépenses incompressibles) ;
- La hausse des tarifs des prestations municipales en 3 et 6 % ;
- La révision de son calendrier budgétaire pour bénéficier de la reprise des excédents de l'exercice 2022 dès le budget primitif sans attendre le vote du compte administratif. Le budget est donc voté en mars, alors qu'il était voté par antériorité en décembre les années précédentes.

Le budget présenté respecte ainsi les principes d'annualité, de sincérité et principalement le principe d'équilibre budgétaire au sens de l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule :

*« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »*

**Il convient de rappeler qu'avant la préparation de ce budget, la ville de Saran avait anticipé la hausse des intérêts d'emprunt, en souscrivant trois emprunts dès juillet 2022 pour un montant total de 9 M€ afin de financer une partie du groupe scolaire des Parrières dont le coût est évalué à ce jour à 13 M€. Cet élément est important à retenir pour comprendre la construction du budget 2023, notamment de la section d'investissement.**

A noter également, que ce budget 2023 est le premier budget voté selon la nomenclature comptable M57. Pour mémoire, Le référentiel M57 repose sur les mêmes principes budgétaires que les référentiels remplacés :

Budget voté par chapitre ou par article avec ou sans article spécialisé :

- par nature ou par fonction avec présentation croisée pour entités de 10 000 Hab et +.
- Des nouveautés cependant sont bien présentes dans le référentiel M57 en matière de :
- Pluri-annualité des crédits (la gestion pluriannuelle devient obligatoire).





- Fongibilité des crédits
- Gestion des dépenses imprévues
- Gestion des immobilisations différentes

Les Autorisations de Programmes (AP) /Autorisations d'Engagements (AE) et Crédits de Paiement (CP) sont votés lors de délibérations budgétaires ;

L'Art. L5217-10-7 du CGCT dispose que :

- Les AP et les AE constituent la limite supérieure pouvant être engagée pour l'exécution des dépenses respectivement en investissement et en fonctionnement.
- Leur sont associés des CP qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées et payées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP et AE.
- L'équilibre budgétaire des deux sections s'apprécie en tenant compte des CP.

L'obligation de présenter un bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du CA.

La fongibilité accrue des crédits apporte plus de souplesse aux gestionnaires :

En cas de vote à l'article, les virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre (à l'exclusion des articles spécialisés) restent possibles sur décision expresse de l'ordonnateur.

Le nouveau référentiel M57 élargit la fongibilité (Art. L5217-10-6 du CGCT) en ouvrant la possibilité à l'assemblée, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de déléguer à l'ordonnateur la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors du conseil suivant lesdits mouvements.**



## SOMMAIRE

<b>I. LE BUDGET PRINCIPAL – PRESENTATION GENERALE</b> .....	4
<b>1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	6
<b>A1- Les recettes réelles de fonctionnement</b> .....	6
<b>A2- Les recettes d'ordre de fonctionnement</b> .....	9
<b>A3- La reprise anticipée du résultat</b> .....	10
<b>B1- Les dépenses réelles de fonctionnement</b> .....	10
<b>B2- Les dépenses d'ordre de fonctionnement</b> .....	13
<b>C- L'autofinancement</b> .....	14
<b>1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	14
<b>A1 - Les recettes réelles d'investissement</b> .....	14
<b>A2 - Les recettes d'ordre</b> .....	15
<b>A3 - Excédent d'investissement reporté</b> .....	15
<b>B1 – Les dépenses réelles d'investissement</b> .....	16
<b>B2 – Les opérations d'ordre</b> .....	21
<b>2. LE BUDGET DU FOYER DE PERSONNES AGEES</b> .....	23
<b>2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	23
<b>2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	25
<b>3 LES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS</b> .....	26
<b>3.1 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LA GUIGNACE »</b> .....	26
<b>3.2 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LA MOTTE PETREE »</b> .....	27
<b>3.3 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LE CHENE MAILLARD »</b> .....	27
<b>3.4 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LES BORDES ANGLAISES »</b> .....	27
<b>3.5 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LES TULIPES »</b> .....	27



## I. LE BUDGET PRINCIPAL – PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 40 138 361,74 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 407 339,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	947 169,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 097 060,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 433 977,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	162 580,00	73 - IMPOTS ET TAXES	23 843 770,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 702 910,26	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 101 916,00
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	419 880,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>32 369 889,26</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>33 746 712,00</b>
66 - CHARGES FINANCIERES	423 999,76		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
68 - DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES	87 000,00	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	14 630,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>32 893 889,02</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>33 761 342,00</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 992 680,72	042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	503 939,00
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	1 251 792,00	002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	5 873 080,74
<b>TOTAL</b>	<b>40 138 361,74</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 138 361,74</b>

La section d'investissement est présentée en suréquilibre comme si dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	NOUVELLES DEPENSES	RAR	TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	NOUVELLES RECETTES	RAR	TOTAL
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	171 890,00	31 788,72	203 678,72	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 216 218,00	1 216 218,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VE	726 900,00		726 900,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES	4 000,00	0,00	4 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	616 906,00	215 317,53	832 223,53	024 - CESSIONS	306 930,00	0,00	306 930,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	846 300,00	299 185,60	1 145 485,60				
128GSP- OPERATIONS D'EQUIPEMENT - GROUPE SCOLAIRE	839 050,48	0,00	839 050,48				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 201 046,48</b>	<b>546 291,85</b>	<b>3 747 338,33</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>310 930,00</b>	<b>1 216 218,00</b>	<b>1 527 148,00</b>
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 200,00		10 200,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	700 000,00	0,00	700 000,00
16 - EMPRUNT ET CAUTION	1 736 928,00		1 736 928,00	27 - AVANCES REMBOURSABLES	299 882,00	0,00	299 882,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 948 174,48</b>	<b>546 291,85</b>	<b>5 494 466,33</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 310 812,00</b>	<b>1 216 218,00</b>	<b>2 527 030,00</b>
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	503 939,00		503 939,00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 992 680,72		5 992 680,72
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00		0,00	040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	1 251 792,00		1 251 792,00
				001 - EXCEDENT D'INV REPORTE	6 516 347,11		6 516 347,11
<b>TOTAL</b>	<b>5 452 113,48</b>	<b>546 291,85</b>	<b>5 998 405,33</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 071 631,83</b>	<b>1 216 218,00</b>	<b>16 287 849,83</b>



Présentation synthétique du budget :

Dépenses de fonctionnement :		40 138 361,74	
Charges à caractère général	8 407 339,00		
Charges de personnel	21 097 060,00		
Charges financières (intérêts de la dette)	423 999,76		
Autres dépenses réelles de fonctionnement	2 965 490,26		
Virement à la section d'investissement	5 992 680,72		
Opérations de transfert entre les sections (dotations et provisions et dotations aux amortissements)	1 251 792,00		

Dépenses d'investissement :		5 998 405,33	
Remboursement du capital de la dette (+ caution)	1 736 928,00		
Dépenses d'équipement	3 201 046,48		
Autres dépenses réelles d'investissement	10 200,00		
Restes à réaliser dépenses	546 291,85		
Opérations de transfert entre section (travaux en régie)	503 939,00		

Recettes de fonctionnement :		40 138 361,74	
Excédent reporté 2022	5 873 080,74		
Produits de la fiscalité	23 843 770,00		
Dotations et participations	4 101 916,00		
Autres recettes réelles de fonctionnement	5 815 656,00		
Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées et travaux en régie)	503 939,00		

Recettes d'investissement :		16 287 849,83	
Solde d'exécution section invt reporté	6 516 347,11		
Virement de la section d'investissement	5 992 680,72		
Amortissements	1 251 792,00		
Produits des cessions	306 930,00		
Dotations et fonds	700 000,00		
Subventions d'investissement perçues (Restes à réaliser)	1 216 218,00		
Autres recettes réelles d'investissement	303 882,00		

La section d'investissement du budget 2023 est présentée en suréquilibre pour les raisons suivantes :

La collectivité a mis en place une AP/CP pour la construction du groupe scolaire les Parrières. Ainsi, la dépense globale de 13M€, correspondant à l'autorisation de programme (AP), est répartie annuellement en fonction de l'échéancier des travaux. Cette répartition fait l'objet de crédits de paiements annuels (CP) répartis jusqu'en 2025 (cf tableau ci-dessous).

Si les dépenses font l'objet d'un étalement pluriannuel, il n'en est pas de même pour le financement de l'opération. En effet, les trois emprunts réalisés à hauteur de 9 M€ ont été encaissés en 2022. Ainsi, le résultat 2022 de la section d'investissement présente un excédent de **6 516 347,11 €** dû aux emprunts contractés.

Ainsi, convient-il d'être vigilant sur la capacité de la collectivité à conserver en trésorerie les emprunts réalisés en 2022, pour financer le groupe scolaire des Parrières dont l'achèvement est prévu en 2025. Le tableau suivant indique le montant de trésorerie à conserver et l'autofinancement à prévoir. Pour ce seul équipement, la collectivité devra autofinancer 1 889 231 €. Etant précisé que cette estimation devra être revue si le montant de la dépense dépasse les 13 M€ estimés aujourd'hui.

Autorisations de programme (AP)		Crédits de paiement (CP)			
	AP	2022	2023	2024	2025
P128 - Construction du groupe scolaire "Les Parrières"					
Montant Dépense	13 000 000,00 €	1 660 803,30 €	839 050,48 €	6 100 311,00 €	4 399 835,22 €
2031 - Etudes	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	57 912,00 €	50 271,52 €	7 640,48 €	0,00 €	0,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	146 231,00 €	5 832,14 €	91 739,00 €	0,00 €	48 659,86 €
2313 - Constructions + Honoraires du Maître d'œuvre, CT, SPS, Etudes Géotechniques	9 997 024,00 €	426 241,20 €	679 431,00 €	6 100 311,00 €	2 791 040,80 €
2315- Installation, matériel et outillage technique	2 794 633,00 €	1 174 258,44 €	60 240,00 €	0,00 €	1 560 134,56 €
<b>Financement Prévisionnel</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Emprunt	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €		0,00 €	
Subvention (DSIL)	700 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €	350 000,00 €	140 000,00 €
FCTVA			272 438,00 €	137 636,00 €	1 000 695,00 €
Autofinancement	3 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €		1 889 231,00 €
	13 000 000,00 €	9 000 000,00 €	482 438,00 €	487 636,00 €	3 029 926,00 €
	<b>TRESORERIE</b>	<b>7 339 196,70 €</b>	<b>6 982 584,22 €</b>	<b>1 369 909,22 €</b>	<b>0,00 €</b>

## 1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **40 138 361,74 €**.

### A. Les ressources du budget primitif 2023

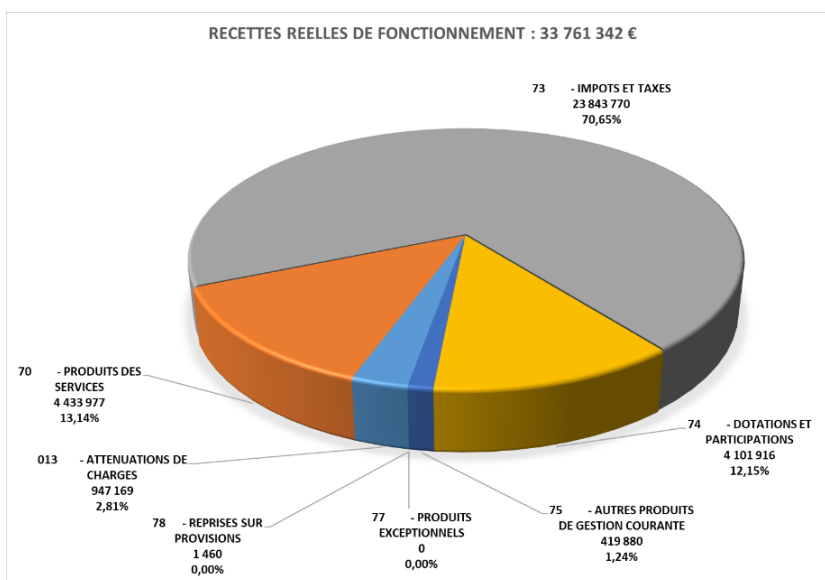
Les recettes de fonctionnement s'établissent à 40 138 361,74 €.

Chapitre	Montant du BP 2022	Crédits ouverts 2022 (BP+BS+DM)	Montant du BP 2023		EVOLUTION BP A BP	EVOLUTION Co/BP	STRUCTURE (SUR RECETTES REELLES)
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	881 269,00	1 006 704,00	947 169,00	-59 535,00	7,48%	-5,91%	2,81%
70 - PRODUITS DES SERVICES	4 153 615,00	4 243 102,00	4 433 977,00	190 875,00	6,75%	4,50%	13,13%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 674 866,00	22 830 817,00	23 843 770,00	1 012 953,00	5,16%	4,44%	70,62%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 822 174,00	3 929 163,00	4 101 916,00	172 753,00	7,32%	4,40%	12,15%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	395 715,00	395 715,00	419 880,00	24 165,00	6,11%	6,11%	1,24%
<b>Total des recettes de gestion courantes</b>	<b>31 927 639,00</b>	<b>32 405 501,00</b>	<b>33 746 712,00</b>	<b>1 341 211,00</b>	<b>5,70%</b>	<b>4,14%</b>	<b>99,96%</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 300,00	26 762,21	0,00	-26 762,21	-100,00%	-100,00%	0,00%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS		13 110,00	14 630,00	1 520,00	#DIV/0!	11,59%	0,04%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>31 941 939,00</b>	<b>32 445 373,21</b>	<b>33 761 342,00</b>	<b>1 315 968,79</b>	<b>5,70%</b>	<b>4,06%</b>	<b>100,00%</b>
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	483 203,00	508 782,00	503 939,00	-4 843,00	4,29%	-0,95%	1,26%
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00	3 314 069,79	5 873 080,74	2 559 010,95		77,22%	14,63%
<b>TOTAL</b>	<b>32 425 142,00</b>	<b>36 268 225,00</b>	<b>40 138 361,74</b>	<b>3 870 136,74</b>	<b>23,79%</b>	<b>10,67%</b>	<b>100,00%</b>

### A1- Les recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à **33 761 342 €**. Hors reprise du résultat, elles sont en progression de 5,70 % comparées à celles du BP précédent et de **4,06 % comparées aux crédits ouverts en 2022**.

La structure des recettes réelles est la suivante :





### Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre représente 2,81 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 947 169 €. Il retrace les ventes de fournitures stockées au magasin municipal pour les besoins des services municipaux ainsi que les remboursements sur rémunération du personnel par la caisse primaire d'assurance maladie et les caisses de prévoyance, lesquels sont liés aux arrêts maladie des agents municipaux.

Dans le détail, les ventes de fournitures stockées aux services municipaux prestataires sont prévues à hauteur de 874 554 € ; Elles avaient été prévues à 881 969 € en 2022, pour une réalisation de 798 308,19 €.

Les remboursements sur rémunération du personnel sont évalués à 72 285 € contre 70 085 € en 2022.

### Chapitre 70 : produits des services

Ce chapitre retrace essentiellement les recettes de prestations, avec des encaissements directs auprès des familles et des remboursements de prestations à la personne de la part d'organismes comme la CAF ou les caisses de retraite. Il est également impacté par le remboursement d'Orléans Métropole dans le cadre des compétences transférées : mise à disposition de 58,70 % du personnel du service espaces verts et mise à disposition de matériel et de son entretien.

Par ailleurs, pour faire face à l'inflation et à la hausse des frais énergétiques, la municipalité révisé les taux de revalorisation habituels des tarifs relatifs aux prestations.

- Prestations très sociales : + 3 % au lieu de + 1 % ;
- Prestations sociales : + 4,5 % au lieu de + 1,5 %
- Autres prestations : + 6% au lieu de + 2 %

Ce chapitre représente 13,13 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant prévisionnel de 4 433 977 € contre une prévision de 4 243 102 € en 2022.

### Chapitre 73 : Impôts et taxes

Globalement ce chapitre est en hausse de 1 012 953 € (+4 ,44 %) par rapport aux crédits ouverts en 2022.

- Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de 13 216 570 €, produit à comparer au 12 263 525 € inscrits en 2022. Cette augmentation de produit s'explique par une revalorisation globale des bases à hauteur de 7,75 %. Cette revalorisation globale correspond au cumul de l'augmentation de 7,1 % pour la revalorisation forfaitaire (décidé par l'Etat à l'occasion du vote de la loi de finances), et de 0,65 % pour la variation physique des bases (cette variation comprend principalement les nouveaux logements et les nouveaux locaux professionnels).

Les taux d'imposition des taxes « ménages » de notre ville sont prévus sans évolution.

Il est rappelé que depuis 2021, la collectivité ne perçoit plus la taxe d'habitation mais perçoit, en remplacement, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à laquelle un coefficient correcteur est appliqué pour neutraliser l'écart de compensation. Cette réforme a pour conséquence une perte d'autonomie fiscale et financière pour les collectivités.

Ainsi, depuis 2021, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé à 48,26 % (soit taux communal de 29,70 % + le taux départemental de 18,56 %) sans incidence pour le contribuable.



Cette réforme a généralement permis à 80 % des contribuables en résidence principale de ne plus payer la taxe d'habitation en 2022. Les 20 % restants ont pu bénéficier d'un dégrèvement de 65 % et seront totalement exonérés en 2023.

- L'attribution de compensation de l'ancienne taxe professionnelle a été recalculée pour 2020 par OMET, compte-tenu du transfert de charges et de ressources relatif au soutien des équipes sportives de haut niveau. Désormais, l'attribution de compensation perçue est de 8 793 889 €.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, la commune perçoit un fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Depuis 2018, ce fonds est de 85 072 € et inchangé depuis.

En dehors des taxes directes locales la collectivité perçoit des taxes indirectes :

- La taxe locale sur la publicité extérieure est inscrite pour un montant de 370 000 €, en augmentation de 20 000 € par rapport au BP 2022, en raison du produit réellement perçu en 2022, supérieur à l'estimation.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à 140 000 €, alors que la collectivité a perçu 226 626 € en 2022. La sobriété énergétique demandée à chaque foyer impose la prudence sur le montant de cette taxe. Elle pourra être réactualisée en fonction des recettes perçues dans le courant de l'année.
- La taxe sur les déchets stockés à l'usine de traitement des ordures ménagères est inhérente aux volumes stockés. Elle est prévue par prudence, à 135 000 € en 2023. La collectivité a perçu 151 992 € en 2022.
- Les droits de mutation sont prévus en 2023 à hauteur de 850 000 €.
- Enfin, la prévision d'impôts sur les cercles et maisons de jeux stagne à 2 500 €.

## **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations.**

Ce chapitre s'élève à 4 101 916 € en 2023, en augmentation de 172 753 € par rapport aux inscriptions budgétaires 2022, compte tenu de l'évolution différenciée sur les postes suivants :

- Les allocations compensatrices de l'Etat pour les exonérations par la loi, de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de la part salaire dans l'ancienne taxe professionnelle. La compensation pour exonération de taxe d'habitation est supprimée du fait du remplacement de la taxe d'habitation pour les communes, par la part de taxe foncière du Département.

La compensation pour exonération de taxes foncières est prévue à hauteur de 2 581 051 € soit 158 580 € de plus que le montant prévu en 2022.

- Les dotations d'organismes d'allocations familiales en contrepartie des prestations de services à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse sont évaluées à 1 190 998 €. Elles avaient été évaluées à 1 172 450 € en 2022, hors prime COVID.  
Plus précisément, la commune de Saran perçoit la Prestation de Service « Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) » périscolaire et la PSA extrascolaire ; l'aide complémentaire à la prestation de service accueils de loisirs (ACALAPS), le fonds publics et territoires destiné à soutenir et renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap. Dernièrement, la collectivité perçoit un bonus à travers la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG). Ce bonus complète progressivement le financement de base que constitue la PSA. Le montant forfaitaire du bonus territoire Ctg est de 0.15 € par heure.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) versée par l'Etat, composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et inscrite en prévision à



hauteur de 227 718 € en 2022 est prévue à 253 293 € en 2023 soit une hausse de 25 575 €.

- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement afférentes à l'entretien du patrimoine de la commune en 2022 est prévu à 6 000 € contre 15 000 € en 2022.
- La prévision relative à la délivrance des titres sécurisés est inchangée par rapport à 2022, 12 130 € sont donc réinscrits. Il en est de même pour les participations du Département au fonctionnement de l'école de musique et de l'école de danse ; ainsi sont réinscrits respectivement 3 000 € et 6 900 €.

### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Ce poste dont le montant s'élève à 419 880 € concerne principalement les revenus des immeubles loués par la commune : I.L.M, logements de fonction mais aussi les locations de salles. Une hausse de 24 165 € est prévue alors, que pour mémoire les loyers étaient en baisse en 2022 en raison de la vente du manoir du Grand-Liot (- 4 850 €), l'occupation, à titre gratuit pour nécessité de service, d'un des pavillons du centre technique municipal et de l'attente d'un projet de cabinet médical à la place de la boulangerie des Champs Gareaux louée à 6 860 €.

### **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

Le référentiel M57 supprime la notion de produits et de charges exceptionnels.

### **Chapitre 78 : Reprise sur provisions**

Par délibération du 17 décembre 2021, le conseil municipal a voté la constitution d'une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers représentant 18 % des créances impayées de plus de 2 ans. Cette provision évolue tous les ans en fonction de l'évolution des créances impayées en contentieux de plus de 2 ans à la clôture de l'exercice.

A l'appui de l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole (désormais, le Service de Gestion Comptable), le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 25 novembre 2022, de constituer une provision de 14 630,42 € pour les créances impayées en contentieux de plus de 2 ans à la clôture de l'exercice 2022.

## **A2- Les recettes d'ordre de fonctionnement**

Pour mémoire, les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Ces opérations n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement.

Elles concernent la technique comptable de travaux en régie et les opérations d'amortissements. Le chapitre 042 prévoit un crédit de 503 939 € dont 327 500 € pour les opérations de travaux en régie, 81 539 € pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues et 94 900 € pour la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement.





### A3- La reprise anticipée du résultat

Afin d'équilibrer son budget, la ville de Saran modifie son calendrier budgétaire pour reprendre les résultats provisoires de l'exercice 2022 au budget primitif. Ces résultats deviendront définitifs avec le vote du compte administratif.

Les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement réalisées en 2022	34 882 763,57
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2022	32 323 752,62
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	2 559 010,95
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	3 314 069,79
Résultat global de fonctionnement à la clôture de 2022	5 873 080,74

Le résultat global de clôture de 5 873 080,74 € est repris au chapitre 002. Cette reprise est provisoire, elle pourra être modifiée lors du vote du compte administratif.

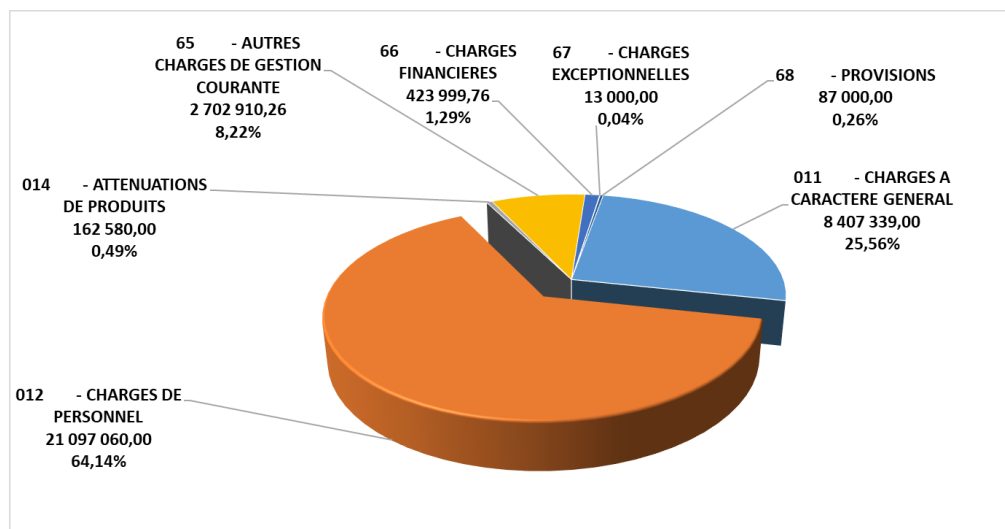
### B. Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023

Chapitre	Montant du BP 2022	Crédits ouverts 2022 (BP+BS+DM)	Montant du BP 2023	EVOLUTION BP A BP	EVOLUTION Co/BP	STRUCTURE (SUR DEPENSES REELLES)	STRUCTURE sur dépenses de gestion courantes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 202 271,00	6 541 776,00	8 407 339,00	35,55%	28,52%	25,56%	25,97%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	20 408 570,00	20 782 465,00	21 097 060,00	3,37%	1,51%	64,14%	65,17%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	184 000,00	162 580,00	162 580,00	-11,64%	0,00%	0,49%	0,50%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 323 069,00	2 380 191,80	2 702 910,26	16,35%	13,56%	8,22%	8,35%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>29 117 910,00</b>	<b>29 867 012,80</b>	<b>32 369 889,26</b>	<b>11,17%</b>	<b>8,38%</b>	<b>98,41%</b>	<b>100,00%</b>
66 - CHARGES FINANCIERES	213 400,00	244 610,00	423 999,76	98,69%	73,34%	1,29%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	147 295,00	191 560,00	13 000,00	-91,17%	-93,21%	0,04%	
68 - PROVISIONS	70 000,00	84 635,00	87 000,00		2,79%	0,26%	
022 - DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	40 500,00	0,00	-100,00%	-100,00%	0,00%	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 598 605,00</b>	<b>30 428 317,80</b>	<b>32 893 889,02</b>	<b>11,13%</b>	<b>8,10%</b>	<b>100,00%</b>	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 793 498,00	4 698 363,20	5 992 680,72	234,13%	27,55%		
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	1 033 039,00	1 141 544,00	1 251 792,00	21,18%	9,66%		
<b>TOTAL</b>	<b>32 425 142,00</b>	<b>36 268 225,00</b>	<b>40 138 361,74</b>	<b>23,79%</b>	<b>10,67%</b>		

### B1- Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **32 893 889,02 €**, soit une hausse de 11,13 % de BP à BP malgré le respect de la note de cadrage par l'ensemble des services. Cette hausse est moindre (8,10 %) si l'on compare ce budget primitif 2023 aux crédits ouverts en 2022 (BP+BS+DM). Les augmentations majeures proviennent des charges à caractère général (hausse des frais d'énergie de plus de 2 M€) et de la masse salariale.

La structure des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :



## Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations de matériels, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour 8 407 339 € soit avec une augmentation de 28,52 % par rapport aux crédits ouverts en 2022 ;

Parmi les évolutions sur les postes des frais généraux de ce budget 2023, on peut relever :

- Une très forte augmentation des frais d'énergie à hauteur de 266,56 % passant de 803 230 € à 2 944 063 €. Cette hausse impacte très fortement l'excédent courant de la collectivité et par conséquent sa **Capacité** d'Autofinancement (CAF).
- Les frais de carburant sont en hausse de 36 400 € soit 27,06 % ;

Les autres variations budgétaires sur ce chapitre concernent :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Les frais de location :                        | + 20 357 €  |
| - Les frais d'assurance :                        | + 15 850 €  |
| - Les frais de transport :                       | + 7 500 €   |
| - L'alimentation :                               | + 11 895 €  |
| - L'eau et assainissement :                      | - 219 530 € |
| - Les frais de télécommunication :               | - 44 237 €  |
| - Les achats du magasin :                        | - 35 650 €  |
| - Les versements à des organismes de formation : | - 7 325 €   |
| - Les taxes et impôts sur véhicules :            | - 13 930 €  |

Les autres postes restent inchangés ou leurs évolutions ne sont pas significatives.



## Chapitre 012 : Charges de personnel

Avec une inscription au budget primitif 2023 de 21 097 060 €, ce chapitre représente 64,14 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il connaît une augmentation de 1,51 % soit + 314 595 € par rapport aux crédits ouverts en 2022.

La variation s'explique par des mesures externes à la politique de la commune (mesures gouvernementales) contrebalancées par une gestion étudiée des effectifs pour maîtriser au mieux la masse salariale :

- les mesures gouvernementales correspondant à 650 000 € de dépenses supplémentaires pour la revalorisation du point d'indice (par rapport au BP 2022) et à 75 095 € pour la revalorisation du SMIC. La revalorisation du point d'indice en juillet 2022 avait déjà produit ses effets à hauteur de 325 000 € sur l'exercice 2022.
- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) représente une dépense supplémentaire de 15 789 €.
- la hausse du taux d'accidents de travail (+ 5 750 €)
- l'augmentation des vacataires (+12 319 €)
- le G.V.T (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grades et d'échelons correspondant à 83 540 € en plus ;

La variation des effectifs représentent une diminution de 202 898 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collectivité compte 410 titulaires, 103 contractuels, 2 apprentis.

## Chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre concerne principalement la participation au Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) mis en place dans le cadre de la création d'une péréquation horizontale par la loi de finances 2012.

Pour 2023, la participation à ce fonds est estimée à 158 580 €.

## Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les dépenses liées au fonctionnement de l'assemblée locale, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les participations aux budgets annexes. Il s'élève à 2 702 910,26 € à comparer aux prévisions de 2 380 191,80 € en 2022. L'évolution est de 13,56 % s'explique essentiellement de la manière suivante :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Indemnités, formations et frais de missions des élus :<br>(augmentation du point d'indice). | + 9 730 €   |
| • Créances admises en non-valeur et créances éteintes :                                       | + 5 630 €   |
| • Subvention de fonctionnement au CCAS :  | + 29 547 €  |
| • Subventions aux associations :  | + 31 873 €  |
| • Subvention d'équilibre au foyer Georges Brassens :  | + 291 560 € |
| • Les remboursements de participations aux séjours scolaires :                                | + 20 325 €  |
| • La subvention d'équilibre au SIVU des lfs :   | - 32 752 €  |
| • Les participations intercommunales (écoles et restauration scolaire) :                      | - 33 195 €  |

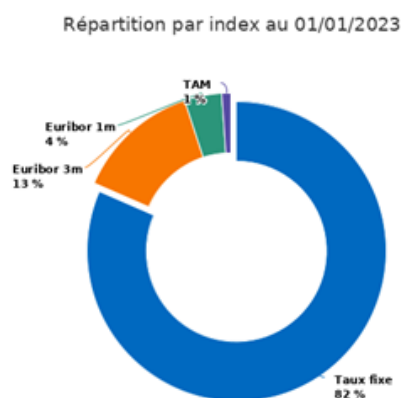
## Chapitre 66 : Charges financières

Les crédits inscrits sur le chapitre 66 sont de 423 999 €. Ils comprennent :

- Les intérêts de la dette : 374 000 € contre 244 610 € en 2022, en raison de 3 nouveaux emprunts en 2022 d'une part, et de la hausse des taux d'autre part.
- Une provision de 49 999 € pouvant être utilisée dans le cadre de la fongibilité des crédits, instaurée par la nouvelle norme M57.

Au global, le taux moyen de la dette du budget principal de Saran est de 1,91 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit 1,56 % pour la dette à taux fixe et 3,42 % pour la dette à taux variable.

La répartition par index au 01/01/2023 :



## Chapitre 67 : Charges spécifiques

La notion de charges exceptionnelles est supprimée en M57. Certaines subdivisions sont maintenues et sont requalifiées **de charges spécifiques pour** :

- Les annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs
- Les opérations de cessions d'immobilisation avec transfert des plus ou moins-values.

Une somme de 13 000 € est inscrite à cet effet.

## Chapitre 68 : Dotations aux provisions

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors qu'une perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable. La ville de Saran se prémunit de deux risques financiers :

- Le premier concerne l'éventualité d'un déficit de clôture du lotissement artisanal de la Motte Pétrée, une dotation aux provisions de 70 000 € est inscrite chaque année.
- Le second concerne les restes à recouvrer : La commune inscrit 17 000 € afin d'effectuer une provision, qui tient compte du risque qu'une partie des créances attendues ne soient jamais honorées.

## B2- Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement correspondent à la dotation aux amortissements et au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour autofinancer, en partie, les dépenses d'équipement.



## C- L'autofinancement

Pour mémoire, l'épargne brute est un indicateur pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité territoriale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette).

Cette année, l'épargne brute de la commune chute en raison de l'inflation et des conséquences inquiétantes sur toutes les charges de la collectivité. Souhaitant maintenir ses taux de taxe locale et conserver le niveau de ses services publics au bénéfice des Saranais, la collectivité présente cette année des ratios de gestion qui se situent en dessous des seuils préconisés.

### 1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Exceptionnellement, la section d'investissement est présentée en suréquilibre pour les raisons évoquées précédemment, [page 5](#).

#### A. Les recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 17 178 910,31 €.

#### **A1 - Les recettes réelles d'investissement**

##### **Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

Ce chapitre comprend toutes les subventions d'investissement inscrites en « restes à réaliser », à savoir des subventions notifiées et engagées lors de l'exercice précédent, mais n'ayant pas encore été reçues. Cette recette s'élève à 1 216 218 €, **dont 700 000 € concernent la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) attendue pour la construction du Groupe Scolaire des Parrières.**

Il n'est pas prévu de subvention supplémentaire au stade du budget primitif.

##### **Chapitre 16 – Emprunts et dettes**

La recette de **4 000 €** inscrite au chapitre 16 comprend uniquement la prévision relative au versement des cautions par les locataires avant leur entrée dans les logements privés de la commune.

##### **Chapitre 024 – Cessions**

Le produit des cessions est de 306 930 € ; il correspond aux ventes de terrains du lotissement « Les Tulipes ».

##### **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

Cette recette prévue à hauteur de 700 000 € est constituée de deux éléments :



- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Il s'agit d'une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales, qui compense la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses. Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L.1615-6 du CGCT est de 16,404 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour Saran, le FCTVA est versé l'année suivant les dépenses. Il est donc calculé en fonction des dépenses éligibles mandatées en 2022. Les dépenses **inéligibles** au FCTVA sont les dépenses hors taxes, les dépenses ayant fait l'objet du mécanisme du transfert du droit à déduction, **les dépenses d'investissement réalisées en régie**

- La taxe d'aménagement qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments). Pour cette recette, qui dépend des projets d'aménagement réalisés sur la ville, la municipalité prévoit un montant estimatif de 250 000 €

## Chapitre 27 – Avances remboursables

Il est rappelé qu'une avance remboursable de 3,7 millions d'euros a été octroyée en 2018 par le budget principal, au budget annexe pour financer la viabilisation des terrains de la zone d'activités industrielles, artisanales ou commerciales de la Motte Pétrée.

Cette avance remboursable est remboursée par le budget annexe de la Motte Pétrée au gré des ventes de terrains. Le montant du remboursement à percevoir est estimée à 299 882 € sur l'exercice 2023.

## A2 - Les recettes d'ordre

### Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Reprenant par anticipation les résultats de l'exercice 2022, le virement possible pour financer l'investissement est de 5 992 680,72 €.

Sans la reprise anticipée des résultats, ce virement aurait été de 119 599 €.

### Chapitre 040 – Opérations d'ordre budgétaire de transfert entre les sections

Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il correspond à l'autofinancement obligatoire constitué par l'amortissement des biens.

## A3 - Excédent d'investissement reporté

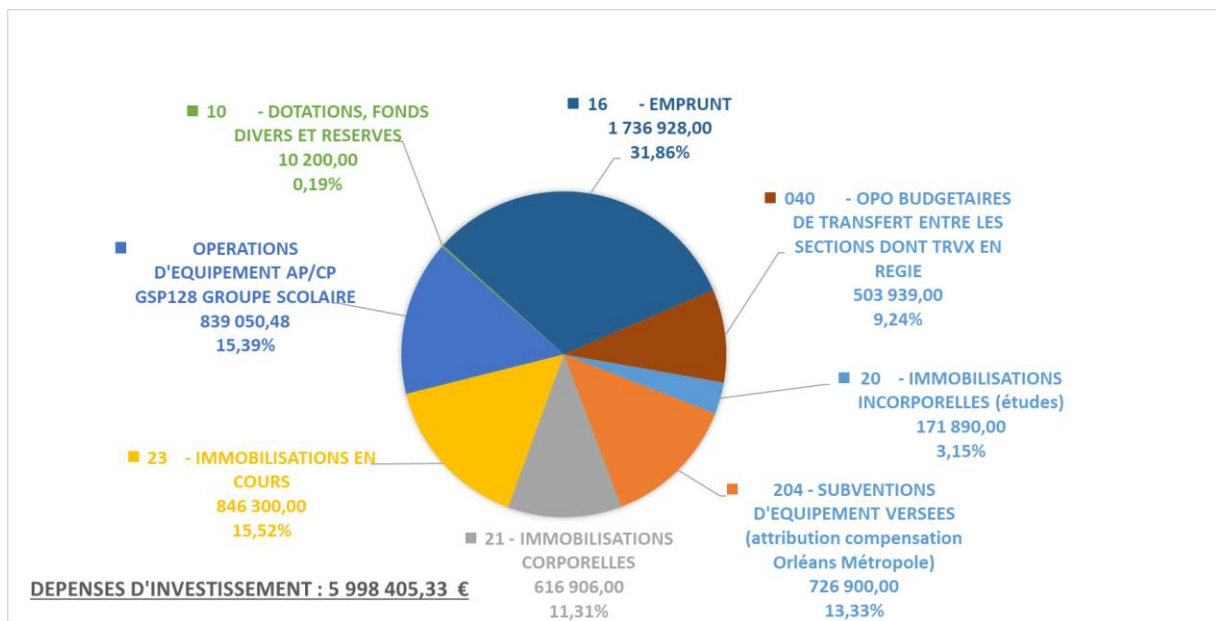
### Chapitre 001

L'excédent d'investissement 2022 reporté sur 2023 est de 6 516 347,11 €. Il se calcule de la manière suivante :

INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement réalisées en 2022	13 952 036,70
Dépenses d'investissement réalisées en 2022	8 752 141,46
Résultat d'investissement de l'exercice 2022 (excédent)	5 199 895,24
Résultat d'investissement reporté à la clôture 2021 (Excédent)	1 316 451,87
Résultat d'investissement à la clôture de 2022	6 516 347,11

## B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 5 998 405,33 € avec l'inscription des « restes à réaliser » inscrits habituellement au budget supplémentaire avec la reprise des résultats.



### B1 – Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les remboursements en capital de la dette et les dépenses d'équipement.

Les dépenses réelles s'établissent à **5 494 466,33 €** et les opérations d'ordre à **503 939 €**.

La liste exhaustive des dépenses réelles, classée par politique fonctionnelle, est la suivante :



# Budget primitif 2023

## Rapport de présentation

Sous Rub	Antenne	Nature	Gestionn	Inscription	Chapitre	Montant	Montant	Montant
<b>01</b>	<b>Opérations non ventilables</b>							
	DETTES	1641	FIN	EMPRUNTS EN EUROS	16	1 397 500,00		1 397 500,00
	DETTES	16441	FIN	OPÉRATIONS AFFÉRENTES À L'EMPRUNT	16	321 428,00		321 428,00
	DETTES	16818	FIN	AUTRES PRÊTEURS	16	14 000,00		14 000,00
	DOTETA	10222	FIN	F. C. T. V. A.	10	200,00		200,00
	ILM	165	LOG	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT	16	4 000,00		4 000,00
	ORLMET	2046	FIN	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	204	726 900,00		726 900,00
	URBANI	10226	URB	TAXE D'AMENAGEMENT	10	10 000,00		10 000,00
Total : 01						2 474 028,00	0,00	2 474 028,00
<b>020</b>	<b>Administration générale de la collectivité (fonctionnement des services)</b>							
	BATIME	2158	BAT	GROS OUTILLAGE	21	3 000,00		3 000,00
	BATIME	2158	BAT	REPLACEMENT MACHINE OUTIL TOUPIE	21	27 000,00		27 000,00
	BATIME	2313	BAT	REPLACEMENT AUTOMATES	23		26 371,20	26 371,20
	ENTRET	2188	ENT	1 BALAI VAPEUR	21	300,00		300,00
	ENTRET	2188	ENT	1 TABLE DE REPASSAGE	21	6 200,00		6 200,00
	ENTRET	2188	ENT	10 ASPIRATEURS	21	3 960,00		3 960,00
	ENTRET	2188	ENT	2 GRANDS CHARIOTS	21	700,00		700,00
	ENTRET	2188	ENT	3 CHARIOTS FOND MOBILE	21	1 600,00		1 600,00
	ENTRET	2188	ENT	4 PETITS CHARIOTS	21	400,00		400,00
	ERGONO	21848	ADM	ACTIONS ERGONO AD'AP - PAGNOL + BESSON	21	1 050,00		1 050,00
	ERGONO	21848	ADM	COURRIER	21		277,01	277,01
	ERGONO	21848	ADM	MISSIONS ERGONOMIQUES	21	1 200,00		1 200,00
	GARAGE	2158	GAR	GROS OUTILLAGE	21	3 000,00		3 000,00
	HANDIC	21848	ADM	JEUNESSE - 1 TABLE EN HAUTEUR POUR ACCES PMR	21	1 100,00		1 100,00
	HANDIC	21848	ADM	SALLE LA GUIGNACE - 1 TABLE PMR	21	425,00		425,00
	INFORM	2051	INF	3 LICENCES BRICSAD	20		2 912,40	2 912,40
	INFORM	2051	INF	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	20	100 180,00		100 180,00
	INFORM	2051	INF	LOGICIEL DE GESTION DES ACTES	20		8 915,28	8 915,28
	INFORM	2051	INF	Matché copieur en cours	20		11 371,20	11 371,20
	INFORM	2051	INF	TRANCHE CONDITIONNELLE - LOGICIEL SONATE	20		4 359,60	4 359,60
	INFORM	2051	INF	TRANCHE FERME - LOGICIEL SONATE	20		4 230,24	4 230,24
	INFORM	21838	INF	3 ORDINATEURS FIXES	21		2 080,01	2 080,01
	INFORM	21838	INF	COMMUTEUR EXTENSION PARC	21		5 142,55	5 142,55
	INFORM	21838	INF	MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	21	145 636,00		145 636,00
	INFORM	21838	INF	Matériels impressions - copieurs et options BPU	21		8 550,00	8 550,00
	INFORM	21838	INF	STORAGE ECOLES CHENE ET SABLONNIERES	21		1 893,60	1 893,60
	INFORM	2188	INF	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	7 900,00		7 900,00
	INFORM	2188	INF	MATERIEL AUDIOVISEUL SALLE AQUARIUM	21		5 477,36	5 477,36
	INFORM	2188	INF	MATERIEL AUDIOVISUEL SALLE BOITE	21		2 788,38	2 788,38
	INFORM	2188	INF	MATERIEL AUDIOVISUEL SALLE MUNICIPALITE	21		10 237,18	10 237,18
	MAIRIE	2313	BAT	CONSTRUCTIONS	23	1 000,00		1 000,00
	MAIRIE	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX AD'AP	23		650,00	650,00
	MAIRIE	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX AD'AP ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE	23		130,00	130,00
	MAIRIE	2313	BAT	INFORMATIQUE - CLIMATISATION	23	10 000,00		10 000,00
	MAIRIE	2313	BAT	SALLE DU CONSEIL - REMPLACEMENT SYSTEME AFFICHAGE	23	2 000,00		2 000,00
	MOBMAI	21848	ADM	ACTIONS ERGONOMIQUES SABRINA - FAUTEUIL ADAPTE	21	450,00		450,00
	MOBMAI	21848	ADM	BUREAUX BOISSET - VANNEAU - 2 ARMOIRES	21	495,00		495,00
	MOBMAI	21848	ADM	BUREAUX BOISSET - VANNEAU - 2 BUREAUX	21	585,00		585,00
	MOBMAI	21848	ADM	BUREAUX BOISSET - VANNEAU - 2 CAISSONS	21	435,00		435,00
	MOBMAI	21848	ADM	BUREAUX BOISSET - VANNEAU - 2 TOP ARMOIRE	21	125,00		125,00
	MOBMAI	21848	ADM	CRECHE DIRECTRICE - 1 RANGEMENT	21	300,00		300,00
	MOBMAI	21848	ADM	CRECHE DIRECTRICE - 1 SIEGE DE BUREAU	21	315,00		315,00
	MOBMAI	21848	ADM	CRECHE MULTI-ACCUEIL - 2 CAISSON	21	420,00		420,00
	MOBMAI	21848	ADM	CRECHE MULTI-ACCUEIL - PIEDS DE CONV REGLABLE EN HAUTEUR	21	60,00		60,00
	MOBMAI	21848	ADM	CRECHE MULTI-ACCUEIL - PIEDS DE BUREAU REGLABLE EN HAUTEUR	21	460,00		460,00
	MOBMAI	21848	ADM	DEL ADMINISTRATIF - 2 CHAISES	21	585,00		585,00
	MOBMAI	21848	ADM	ETAT CIVIL - 1 RANGEMENT	21	530,00		530,00
	MOBMAI	21848	ADM	FINANCES	21		118,80	118,80
	MOBMAI	21848	ADM	LOCAL BOURG - 2 CHAISES	21	480,00		480,00
	MOBMAI	21848	ADM	LOGEMENT - 1 ARMOIRE HAUTE	21	325,00		325,00
	MOBMAI	21848	ADM	MAINTIEN A DOMICILE - 1 RANGEMENT	21	610,00		610,00
	MOBMAI	21848	ADM	MAINTIEN A DOMICILE - 1 TABLE RONDE	21	290,00		290,00
	MOBMAI	21848	ADM	MAINTIEN A DOMICILE - 4 CHAISES	21	280,00		280,00
	MOBMAI	21848	ADM	SALLE LA GUIGNACE - 20 CHAISES	21	2 305,00		2 305,00
	MOBMAI	21848	ADM	SALLE LA GUIGNACE - 4 TABLES	21	215,00		215,00
	MOBMAI	21848	ADM	SECGEN - TABLE COURRIER	21	100,00		100,00
	MOBMAI	21848	ADM	SECGEN - TRIMOD MODULE DOUBLE	21	275,00		275,00
	MOBMAI	21848	ADM	SOCIAL ADMINISTRATIF - 2 CHAISES	21	480,00		480,00
	MOBMAI	21848	ADM	SYNDICAT - 12 CHAISES	21	650,00		650,00
	MOBMAI	21848	ADM	SYNDICAT - 2 TABLES 1/2 LUNE	21	650,00		650,00
	MOBMAI	21848	ADM	SYNDICAT - 2 TABLES RECTANGULAIRES	21	650,00		650,00
	PRERIS	2188	PER	ENVELOPPE PREVENTION DES RISQUES	21	200,00		200,00
	TVAIN	2051	INF	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	20	1 210,00		1 210,00
Total : 020						330 131,00	95 504,81	425 635,81





# Budget primitif 2023

## Rapport de présentation

Sous Rub	Antenne	Nature	Gestion	Inscription	Etape	BP	RCCE	Total ligne
					Chapitre	Montant	Montant	Montant
<b>022</b>	<b>Information, communication publicité</b>							
	COMMUN	21351	COM	SIGNALETIQUE	21	10 000,00		10 000,00
Total : 022						10 000,00		10 000,00
<b>023</b>	<b>Fêtes et cérémonies</b>							
	ANNCHA	2313	BAT	MISSION TYPE HAND/ATTHAND2 - ANNEXE CHATEAU DE L'ETANG	23		504,00	504,00
	MANMUN	2188	MAN	PODIUM ALUSTAGE 40 M²	21	12 400,00		12 400,00
	SALFET	2313	BAT	CHAMBRE FROIDE - REMPLACEMENT DU GROUPE FROID	23	5 000,00		5 000,00
Total : 023						17 400,00	504,00	17 904,00
<b>025</b>	<b>Cimetière</b>							
	CIMFRC	21316	POP	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	21	20 000,00		20 000,00
Total : 025						20 000,00		20 000,00
<b>11</b>	<b>Police, sécurité</b>							
	POLICE	2188	POL	POLICE MUNICIPALE - EQUIPEMENT MOTO	21	1 405,00		1 405,00
Total : 11						1 405,00		1 405,00
<b>12</b>	<b>Incendie et secours</b>							
	INCEND	21568	BAT	EXTINCTEURS	21	6 000,00		6 000,00
Total : 12						6 000,00		6 000,00
<b>201</b>	<b>Ecoles</b>							
	ECOLAS	21841	SCO	MOBILIER SCOLAIRE	21	25 000,00		25 000,00
	ECOLAS	2188	SCO	PLAN DE RENOUVELLEMENT DES CYCLOS / TRICYCLES	21	2 400,00		2 400,00
	ECOPAR	2031	BAT	FRAIS D'ETUDES	20	24 240,00		24 240,00
	ECOPAR	2312	JAR	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	23	91 740,00		91 740,00
	ECOPAR	2313	BAT	CONSTRUCTIONS	23	655 190,00		655 190,00
	ECOPAR	2315	VOI	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	23	60 240,00		60 240,00
Total : 201						858 810,00	0,00	858 810,00
<b>211</b>	<b>Maternelles</b>							
	MATBRG	21841	SCO	MOBILIER SCOLAIRE - DEVIS 22AP0126	21		254,59	254,59
	MATBRG	2313	BAT	MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE	23		348,00	348,00
	MATBRG	2318	JAR	MISE EN SECURITE SOL SOUPLE AIRE DE JEUX	23	7 200,00		7 200,00
	MATCHE	21841	SCO	MOBILIER SCOLAIRE - DEVIS 22AP0484	21		1 606,01	1 606,01
	MATCHE	2188	SCO	VITRINE EXTERIEURE	21	210,00		210,00
	MATCHE	2313	BAT	MISSION TYPE HAND/ATTHAND2 - GS CHENE MAILLARD	23		2 148,00	2 148,00
	MATPAG	21841	SCO	MOBILIER SCOLAIRE - DEVIS 22AP0618	21		234,06	234,06
	MATSAB	2313	BAT	CONTROLE TECHNIQUE SUITE AD'AP	23		2 016,00	2 016,00
	MATSAB	2313	BAT	REFECTION PLAFOND - ECLAIRAGE - SOL - PEINTURE	23	5 000,00		5 000,00
Total : 211						12 410,00	6 606,66	19 016,66
<b>212</b>	<b>Primaires</b>							
	PRIBRG	2313	BAT	MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE	23		348,00	348,00
	PRIBRG	2318	JAR	MISE EN SECURITE SOL SOUPLE AIRE DE JEUX	23	9 500,00		9 500,00
	PRICHE	2188	SCO	2 CAISSONS METAL	21	300,00		300,00
	PRICHE	2313	BAT	REFECTION DE LA RIVE DE COUVERTURE	23	4 000,00		4 000,00
	PRICHE	2313	BAT	SALLE PERISCO. - REFECTION PEINTURE SOL COFFRAGE RADIATEURS	23	5 000,00		5 000,00
Total : 212						18 800,00	348,00	19 148,00
<b>251</b>	<b>Insertion sociale et professionnelle des personnes</b>							
	RESCHE	21848	RES	MOBILIER TABLES ET CHAISES REFECTORIE	21	14 500,00		14 500,00
Total : 251						14 500,00		14 500,00
<b>281</b>	<b>Hébergement et restauration scolaire</b>							
	CUISAT	2158	RES	2 CHARIOTS A NIVEAU CONSTANT	21	2 400,00		2 400,00
	CUISAT	2158	RES	MEUBLE BAS RANGEMENT INOX	21	1 200,00		1 200,00
	CUISIN	2158	RES	SAUTEUSE	21	15 000,00		15 000,00
	CUISIN	2158	RES	SAUTEUSE BONNET	21		14 670,00	14 670,00
	CUISIN	2313	BAT	POSE EQUIPEMENTS DE SECURITE SUR LES QUAIS PL ET VL	23		57 458,40	57 458,40
	RESCHE	21848	SCO	MOBILIER	21	0,00		0,00
	RESSAB	2313	BAT	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RÉNOVATION ACOUSTIQUE DU RESTAURA	23		1 896,00	1 896,00
	RESSAB	2313	BAT	REMPLACEMENT DES MENUISERIES	23	35 000,00		35 000,00
Total : 281						53 600,00	74 024,40	127 624,40
<b>288</b>	<b>Autres services annexes de l'enseignement</b>							
	PERICH	21841	SCO	2 TABLES FLEUR	21	210,00		210,00
	PERICH	21841	SCO	30 CHAISES	21	595,00		595,00
	PERICH	2188	SCO	2 TABLES BAC A SABLE	21	350,00		350,00
	PERIFC	2188	SCO	6 RECUPERATEURS D'EAU	21	895,00		895,00
	PERIFC	2188	SCO	MACHINE A COUDRE	21	140,00		140,00
Total : 288						2 190,00	0,00	2 190,00



# Budget primitif 2023

## Rapport de présentation

Sous Rub	Antenne	Nature	Gestionnaire	Inscription	Etape	BP	RCCE	Total ligne
					Chapitre	Montant	Montant	Montant
<b>30</b>	<b>Services communs</b>							
	VEHICU	21828	GAR	INS - REMPLACEMENT FOURGON AVEC HAYON - 3864 YL 45	21	55 000,00		55 000,00
Total : 30						55 000,00	0,00	55 000,00
<b>311</b>	<b>Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</b>							
	ANCMAI	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX ADAP	23		550,00	550,00
	ANCMAI	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX ADAP ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE	23		110,00	110,00
	EXPOS	2188	CLT	ENSEMBLE TERTION NOIR + TERTIO S NOIR	21		825,00	825,00
	INSTR1	2188	CLT	ECOLE DE MUSIQUE - 1 ENREGISTREUR ZOOM - H4	21	450,00		450,00
	INSTR1	2188	CLT	ECOLE DE MUSIQUE - 1 SAMPLE	21	580,00		580,00
	INSTR1	2188	CLT	ECOLE DE MUSIQUE - 1 SUPPORT DE 13 PUPITRES	21	430,00		430,00
	INSTR1	2188	CLT	ECOLE DE MUSIQUE - 2 AMPLIS - GUITARE	21	580,00		580,00
	INSTR2	2188	CLT	ECOLE DE MUSIQUE - INSTRUMENTS DE MUSIQUE	21	6 000,00		6 000,00
	INSTR3	2188	CLT	ECOLE DE MUSIQUE - INSTRUMENTS DE MUSIQUE	21	6 000,00		6 000,00
Total : 311						14 040,00	1 485,00	15 525,00
<b>313</b>	<b>Bibliothèques, médiathèques</b>							
	BIBLIO	2188	CLT	BIBLIO - CONSOLE DE JEUX	21	315,00		315,00
	BIBLIO	2188	CLT	BIBLIO - LIVRES AUDIO 2 A 7 ANS	21	90,00		90,00
Total : 313						405,00		405,00
<b>314</b>	<b>Musées</b>							
	CHATEG	2313	BAT	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE	23		1 320,00	1 320,00
Total : 314							1 320,00	1 320,00
<b>316</b>	<b>Théâtres et spectacles vivants</b>							
	CHAPEL	2313	BAT	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	23	8 500,00		8 500,00
	CHAPEL	2313	BAT	RENOVATION DES FAUTEUILS	23	90 000,00		90 000,00
	CHAPEL	2313	BAT	RENOVATION PEINTURE SOL HALL - CIRCULATION - SALLE	23	40 000,00		40 000,00
Total : 316						138 500,00	0,00	138 500,00
<b>321</b>	<b>Salles de sport, gymnases</b>							
	DOJO	2313	BAT	MISE EN SECURITE - REMPLACEMENT DU CHASSIS	23	25 000,00		25 000,00
	DOJO	2313	BAT	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE	23		1 200,00	1 200,00
	SALBRE	2313	BAT	REFECTION ETANCHEITE ET MISE EN SECURITE TOITURE TERRASSE	23		1 596,00	1 596,00
	SALLAN	2158	INS	INS - MONO-BROSSE	21	1 800,00		1 800,00
	SALLAN	2313	BAT	ALARME ANTI-INTRUSION + CONTROLE D'ACCES	23	15 000,00		15 000,00
	SALLAN	2313	BAT	REMPLACEMENT DES 2 STOP CHUTE BASKET	23	4 500,00		4 500,00
	SALMUL	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX ADAP	23		650,00	650,00
	SALMUL	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX ADAP ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE	23		130,00	130,00
	SALMUL	2313	BAT	REMPLACEMENT DES 6 STOP CHUTE BASKET	23	12 000,00		12 000,00
	SALVER	2313	BAT	REFECTION ETANCHEITE COUVERTURE + REMPLACEMENT ONDUCLAIR	23	35 000,00		35 000,00
	SALVER	2313	BAT	REMPLACEMENT DES 2 STOP CHUTE BASKET	23	4 500,00		4 500,00
Total : 321						97 800,00	3 576,00	101 376,00
<b>322</b>	<b>Stades</b>							
	STADE	2158	INS	INS - 2 BUTS MOBILES	21	5 800,00		5 800,00
	STADE	2158	INS	INS - SCARIFICATEUR AERATEUR	21	11 500,00		11 500,00
	STADE	2158	INS	INS - SOUFFLEUR SUR BATTERIE	21	850,00		850,00
	STADE	2188	INS	COFFRET 21 TOURNEVIS + COFFRET RADIO 38 PIECES	21		177,81	177,81
	STADE	2315	BAT	REFECTION DE L'ECLAIRAGE - LED	23	8 000,00		8 000,00
	TERENT	2315	BAT	REFECTION DE L'ECLAIRAGE	23	25 000,00		25 000,00
	VESANN	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX ADAP	23		650,00	650,00
	VESANN	2313	BAT	CONTROLE SUITE TRAVAUX ADAP ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE	23		130,00	130,00
	VESTRI	2313	BAT	REFECTION TRAITEMENT CHARPENTE METALLIQUE	23	125 000,00		125 000,00
Total : 322						176 150,00	957,81	177 107,81
<b>323</b>	<b>Piscines</b>							
	CENNAU	2188	SPO	SPORTS - CENTRE NAUTIQUE	21	1 000,00		1 000,00
	CENNAU	2313	BAT	CONTRÔLE TECHNIQUE	23		2 940,00	2 940,00
	CENNAU	2313	BAT	MISSION TYPE HAND/ATTHAND2 - CENTRE NAUTIQUE	23		1 920,00	1 920,00
	CENNAU	2313	BAT	REMPLACEMENT DES CELLULES HTA	23		57 746,99	57 746,99
Total : 323						1 000,00	62 606,99	63 606,99
<b>325</b>	<b>Autres équipements sportifs ou de loisirs</b>							
	CENEQU	2315	BAT	REPRISE DU SOL SPORTIF	23	50 000,00		50 000,00
Total : 325						50 000,00	0,00	50 000,00
<b>331</b>	<b>Centres de loisirs</b>							
	CLMPAG	21848	ENF	MOBILIER	21	1 700,00		1 700,00
	CLMPAG	2313	BAT	CHAMBRE FROIDE - REMPLACEMENT DU GROUPE FROID	23	5 000,00		5 000,00
	CLMPAG	2313	BAT	RENOVATION DU PASSAGE DERRIERE LES SALLES D'ACTIVITES COMMUN	23	7 000,00		7 000,00
	CLMPAG	2315	VOI	PARKING INTERIEUR - FOURNITURE ET POSE MAT D'ECLAIRAGE PUBLI	23	4 000,00		4 000,00
	CLMPAG	2318	BAT	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	23	6 000,00		6 000,00
	CLPREA	21848	ENF	MOBILIER	21	1 700,00		1 700,00
Total : 331						25 400,00	0,00	25 400,00
<b>338</b>	<b>Autres activités pour les jeunes</b>							
	CLMECA	2188	JEU	CLUB MECANIQUE - AMENAGEMENT ESPACES JEUNES	21	1 500,00		1 500,00
	CLMECA	2188	JEU	CLUB MECANIQUE - BACS A ULTRASONS	21	465,00		465,00
	ECOSPO	2188	SPO	SPORTS - MATERIEL ECOLE DE SPORT	21	1 500,00		1 500,00
	LOCBGJ	21848	JEU	LOCAL BOURG - MOBILIER - AMENAGEMENT DES RELAIS DE QUARTIERS	21	500,00		500,00
	LOCCHM	21848	JEU	LOCAL CHENE MAILLARD - MOBILIER - AMENGT RELAIS DE QUARTIER	21	500,00		500,00
	LOCV11	21848	JEU	LOCAL VILPOT - MOBILIER - AMENAGEMENT RELAIS DE QUARTIER	21	500,00		500,00
	LOCV12	2188	JEU	LOCAL VILPOT - CASIER POUR LE PERSONNEL	21	530,00		530,00
Total : 338						5 495,00	0,00	5 495,00



# Budget primitif 2023

## Rapport de présentation

Sous Rub	Antenne	Nature	Gestionnaire	Inscription	Etape	BP	RCCE	Total ligne
					Chapitre	Montant	Montant	Montant
<b>4222</b>	<b>Multi-accueil</b>							
	TOUPTI	21848	PTI	6 CHAISES	21	635,00		635,00
	TOUPTI	2188	PTI	1 MIROIR A THEME	21	260,00		260,00
	TOUPTI	2188	PTI	1 TOBOGAN	21	105,00		105,00
	TOUPTI	2188	PTI	3 LITS BOIS PLIANTS	21	595,00		595,00
	TOUPTI	2188	PTI	3 MATELAS EVOLUTIF	21	165,00		165,00
	TOUPTI	2313	BAT	FOURNITURE ET POSE DE PLATINE EN INOX	23		1 248,00	1 248,00
Total : 4222						1 760,00	1 248,00	3 008,00
<b>4238</b>	<b>Autres actions en faveur des personnes âgées</b>							
	ANIAGE	2188	SEN	1ER EQUIPEMENT SALLE DE LA GUIGNACE	21	360,00		360,00
	ANIAGE	2188	SEN	POSTE AUDIO CD CLE USB	21	250,00		250,00
Total : 4238						610,00	0,00	610,00
<b>424</b>	<b>Personnes en difficulté</b>							
	SECPPOP	2313	BAT	REFECTION LOCAL 1	23	10 000,00		10 000,00
Total : 424						10 000,00	0,00	10 000,00
<b>428</b>	<b>Autres interventions sociales</b>							
	BUDPAR	2188	CIT	AUTRES	21	7 500,00		7 500,00
	CITOYE	2051	CIT	MON AVIS CITOYEN	20	14 000,00		14 000,00
Total : 428						21 500,00	0,00	21 500,00
<b>511</b>	<b>Espaces verts urbains</b>							
	BUDPAR	2158	JAR	2 TABLES DE PIQUE-NIQUE DOMAINE CLOS VERT	21		6 605,04	6 605,04
	BUDPAR	2312	JAR	PLANTATION D'ARBRES	23		24 985,20	24 985,20
	BUDPAR	2312	JAR	TRAVAUX DE CLÔTURE DU CANIPARC	23		16 955,18	16 955,18
	ESPVER	2158	JAR	GROS OUTILLAGE	21	15 000,00		15 000,00
	ESPVER	2158	JAR	MOTOBINEUSE ET ACCESSOIRES	21		2 713,13	2 713,13
	ETANG	2318	JAR	MISE EN SECURITE SOL SOUPLE AIRE DE JEUX	23	8 000,00		8 000,00
	ILM	2318	JAR	MISE EN SECURITE SOL SOUPLE AIRE DE JEUX	23	3 200,00		3 200,00
	MICFOR	2312	JAR	PROJET DE HAIE BOCAGÈRE QUARTIER VILPOT	23		20 808,00	20 808,00
	REGAGR	2312	JAR	FOURNITURE ET POSE CLOTURE ET PORTAIL REGIE AGRICOLE	23	25 000,00		25 000,00
	SEMARJ	2318	JAR	MISE EN SECURITE SOL SOUPLE AIRE DE JEUX	23	2 400,00		2 400,00
	SERRES	2313	BAT	REPLACEMENT BACHES 4	23	9 000,00		9 000,00
	VEHICU	21828	GAR	ACQUISITION DE VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR LES SERVICES MUNIC	21		118 800,00	118 800,00
	VEHICU	21828	GAR	JAR - REMPLACEMENT DE LA REMORQUE - 8360 TF 45	21	9 000,00		9 000,00
	VEHICU	21828	GAR	JAR - REMPLACEMENT FOURGON PEUGEOT - 4849 YT 45	21	40 000,00		40 000,00
Total : 511						111 600,00	190 866,55	302 466,55
<b>518</b>	<b>Autres actions d'aménagement urbain</b>							
	BARBIN	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION DELETANG PARCELLES BT 304	21		450,00	450,00
	BASPLE	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION BC 13 CONSORTS DISSERT	21		2 500,00	2 500,00
	BREZE	2111	URB	ACQUISITION TERRAIN CTS BRUANT / MOUSSET / KARRAY	21		3 010,00	3 010,00
	BREZE	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION BRUANT/MOUSSET/KARRAY	21		1 190,00	1 190,00
	BRUERR	2111	VOI	SPS DÉMOLITION PAVILLON BRUÈRES	21		355,20	355,20
	CHEBOF	2111	URB	HONORAIRE PARCELLE ZD 94 FOURMY	21		500,00	500,00
	CLOBOU	2111	URB	HONORAIRE PARCELLE BV162 BV 163 FOURMY	21		400,00	400,00
	CLOVER	2158	URB	DOMAINE CLOS VERT - REMPLACEMENT VITRINE	21		293,28	293,28
	ECOPAR	2111	URB	TERRAINS NUS	21	7 640,48		7 640,48
	FASSIE	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION RIFFET	21		2 801,80	2 801,80
	GRDCLO	2111	URB	ACQUISITION TERRAIN ROUILLY	21		98,00	98,00
	GRDCLO	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION ROUILLY	21		102,00	102,00
	LEPASS	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION DELETANG PARCELLE ZL 123	21		200,00	200,00
	MARMIT	2111	URB	ACQUISITION TERRAIN BOHORC	21		800,00	800,00
	MARMIT	2111	URB	ACQUISITION TERRAIN CTS BRUANT / MOUSSET / KARRAY	21		628,00	628,00
	MARMIT	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION BOHORC	21		500,00	500,00
	MARMIT	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION BRUANT/MOUSSET/KARRAY	21		342,00	342,00
	MARMIT	2115	URB	HONORAIRES ACQUISITION LES MARMITAINES POULIN	21		8 000,00	8 000,00
	MOCBAR	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION ZD 120 GUERIN	21		2 500,00	2 500,00
	OPPORT	2111	URB	TERRAINS NUS	21	100 000,00		100 000,00
	PIMCLO	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION DELETANG PARCELLES BT 315-330-331-376	21		950,00	950,00
	REGAGR	2158	URB	PIC BOIS - TABLE DE LECTURE REGIE AGRICOLE	21		1 046,72	1 046,72
	SIL	2158	URB	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	21	15 000,00		15 000,00
	TOINOR	2111	URB	ACQUISITION TERRAIN ROUILLY	21		333,00	333,00
	TOINOR	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION ROUILLY	21		367,00	367,00
	TORTEL	2111	URB	ACQUISITION TERRAIN CTS BRUANT / MOUSSET / KARRAY	21		4 163,00	4 163,00
	TORTEL	2111	URB	HONORAIRES ACQUISITION BRUANT/MOUSSET/KARRAY	21		1 337,00	1 337,00
Total : 518						122 640,48	32 867,00	155 507,48



Sous Rub	Antenne	Nature	Gestiona	Inscription	Etape	BP	RCCE	Total ligne
					Chapitre	Montant	Montant	Montant
<b>551</b>	<b>Parc privé de la collectivité</b>							
	ILM	2313	BAT	MISSION CONTROLE TECHNIQUE POUR REHABILITATION DES ILM	23		1 464,00	1 464,00
	ILM	2313	BAT	MISSION CSPS POUR REFECTION TOITURE	23	1 500,00		1 500,00
	ILM	2313	BAT	REFECTION COLONNE EU	23	20 000,00		20 000,00
	ILM	2313	BAT	REFECTION LOGEMENTS - ENTRETIEN COURANT - TRAVAUX ENTREPRISE	23	70 000,00		70 000,00
	ILM	2313	BAT	REFECTION TOITURE TERRASSE	23	55 000,00		55 000,00
	ILM	2313	BAT	REHABILITATION DES PARTIES COMMUNES	23	45 000,00		45 000,00
	ILM	2313	BAT	RÉFECTION FAÏENCE SALLE DE BAIN LOGEMENT 1	23		1 542,26	1 542,26
	ILM	2313	BAT	RÉFECTION SOLS ET PEINTURES PARTIES COMMUNE BÂTIMENT 2	23		30 811,23	30 811,23
	ILM	2313	BAT	RÉFECTION SOLS LOGEMENT 57	23		6 336,23	6 336,23
	ILM	2313	BAT	RÉFECTION SOLS LOGEMENT 60	23		2 552,66	2 552,66
	ILM	2313	BAT	RÉNOVATION INSTALLATION ÉLECTRIQUE LOGEMENT 57	23		8 614,95	8 614,95
	ILM	2313	BAT	TRAVAUX LOGEMENT 57	23		6 030,00	6 030,00
	LOGSAB	2313	BAT	REFECTION SOL DES LOGEMENTS	23	25 000,00		25 000,00
	PAVBRE	2313	BAT	REFECTION SUITE DEPART LOCATAIRE	23	20 000,00		20 000,00
Total : 551						236 500,00	57 351,33	293 851,33
<b>845</b>	<b>Voirie communale</b>							
	PLACES	2031	VOI	FRAIS D'ETUDES	20	56 500,00		56 500,00
	PLACES	2315	VOI	PROGRAMMATION - REQUALIFICATION BOURG	23		11 857,50	11 857,50
	PLACES	2315	VOI	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - BE ENVIRONNEMENT ET VRD	23		630,00	630,00
	PLACES	2315	VOI	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG - ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION	23		375,00	375,00
	PLACES	2315	VOI	URBANISTE-PAYSAGISTE - REQUALIFICATION BOURG	23		2 010,00	2 010,00
	VOIRIE	2315	VOI	FOURNITURE ET POSE ARCEAUX VELOS	23	4 000,00		4 000,00
	VOIRIE	2315	VOI	FOURNITURE ET POSE D'UN RAIL DE GUIDAGE GYMNASSE JEAN LANDRÉ	23		2 152,80	2 152,80
Total : 845						60 500,00	17 025,30	77 525,30
<b>TOTAL</b>						<b>4 948 174,48</b>	<b>546 291,85</b>	<b>5 494 466,33</b>

## B2 – Les opérations d'ordre

Elles correspondent aux amortissements des subventions reçues et aux travaux en régie.

Chapitre	Sous Rub	Antenne	Nature	Gestiona	Inscription	BP
						Montant BP
040						
<b>AMORTISSEMENTS</b>						<b>176 439,00</b>
<b>01</b>	<b>Opérations non ventilables</b>					
	AMORTI	13911	FIN	SUBV.ÉQUIP.ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX		3 066,00
	AMORTI	13912	FIN	SUBV.ÉQUIP.RÉGIONS		8 039,00
	AMORTI	13913	FIN	SUBV.ÉQUIP.DÉPARTEMENTS		67 299,00
	AMORTI	13918	FIN	SUBV.ÉQUIP.AUTRES		1 555,00
	AMORTI	13938	FIN	AUTRES		1 580,00
	AMORTI	198	FIN	NEUTRALISATIONS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		94 900,00
Total : 01						176 439,00



# Budget primitif 2023

## Rapport de présentation

Chapitre	Sous Rub	Antenne	Nature	Gestio	Inscription	BP
						Montant BP
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>						<b>327 500,00</b>
<b>020</b>	<b>Administration générale de la collectivité</b>					
	MAIRIE	2313	BAT		ARRIERE MAIRIE + PARVIS + INSTALLATION BRANCHEMENT FETES	5 000,00
	MAIRIE	2313	BAT		COM - AJOUT PRISE RESEAU A COTE DU COPIEUR COULEUR	500,00
	MAIRIE	2313	BAT		PUJ - REGIE - INSTALLATION DE RAYONNAGE SUR LE MUR DE DROITE	2 500,00
	MAIRIE	2313	BAT		RDC - REMPLACEMENT LIGNE ALIMENTATION EAU	3 000,00
	VEHICU	21828	GAR		TVX EN REGIE - GROSSES REPARATIONS	5 000,00
	Total : 020					16 000,00
<b>023</b>	<b>Fêtes et cérémonies</b>					
	SALFET	2313	BAT		REMPLACEMENT DES 6 PROJECTEURS DE SCENE	1 500,00
	Total : 023					1 500,00
<b>211</b>	<b>Ecoles maternelles</b>					
	ECOLAS	2313	BAT		POSE PRISE ELECTRIQUE A CHAQUE BORNE WIFI	2 000,00
	MATSAB	2313	BAT		CONSTRUCTIONS	10 000,00
	Total : 211					12 000,00
<b>212</b>	<b>Ecoles primaires</b>					
	PRIBRG	2313	BAT		REMPLACEMENT DES LUMINAIRES - LAMPES POUR PASSAGE EN LED	17 000,00
	PRICHE	2313	BAT		MISE EN SECURITE - HALL ET SOUS-ESCALIER + AUTRES	20 000,00
	PRICHE	2313	BAT		POSE VISIOPHONE	5 000,00
	PRICHE	2313	BAT		REPARTITEUR TELEPHONIE	1 000,00
	PRICHE	2313	BAT		SALLE PERISCO. - REFECTION PEINTURE SOL COFFRAGE RADIATEURS	15 000,00
	Total : 212					58 000,00
<b>30</b>	<b>Services communs</b>					
	PAVSTA	2313	BAT		REFECTION SALLE DE BAIN - POSE DE VMC	12 000,00
	Total : 30					12 000,00
<b>321</b>	<b>Salles de sport, gymnases</b>					
	SALBRG	2313	BAT		ALARME ANTI-INTRUSION	1 000,00
	SALMUL	2313	BAT		CREATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE	4 000,00
	SALMUL	2313	BAT		TRIBUNES - REMPLACEMENT BLOCS D'ECLAIRAGE PAR LED	4 500,00
	SALVER	2313	BAT		MISE EN SERVICE DU CONTROLE D'ACCES	1 000,00
	Total : 321					10 500,00
<b>322</b>	<b>Stades</b>					
	TERENT	2313	BAT		REMPLACEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	10 000,00
	Total : 322					10 000,00
<b>323</b>	<b>Piscines</b>					
	CENNAU	2313	BAT		ACCUEIL - AJOUR D'UNE PRISE RESEAU + AUTRES	2 000,00
	Total : 323					2 000,00
<b>325</b>	<b>Autres équipements sportifs ou de loisirs</b>					
	CENEQU	2313	BAT		REMPLACEMENT TUBE FLUORESCENTS PAR LED	6 500,00
	TENCOU	2313	BAT		REFECTION ECLAIRAGE DES COURTS + SYSTEME DE COMMANDE + AUTRE	70 000,00
	Total : 325					76 500,00
<b>331</b>	<b>Centre de loisirs</b>					
	CLMPAG	2313	BAT		BORNE WIFI + INTERNET	2 000,00
	CLMPAG	2313	BAT		REMPLACEMENT POMPES CHAUFFERIES + 1 BALLON ECS	10 000,00
	CLPREA	2313	BAT		BORNE WIFI + INTERNET	1 000,00
	Total : 331					13 000,00
<b>338</b>	<b>Autres activités pour les jeunes</b>					
	LOCV11	2313	BAT		REMPLACEMENT AUTOMATE	7 000,00
	Total : 338					7 000,00
<b>424</b>	<b>Personnes en difficulté</b>					
	SECPOP	2313	BAT		REFECTION LOCAL 1	5 500,00
	Total : 424					5 500,00
<b>511</b>	<b>Espaces verts urbains</b>					
	ESPVER	2312	JAR		ACQUISITION VEGETAUX	20 000,00
	ESPVER	2312	JAR		PROGRAMME D'EMBELLISSEMENT DES TRANSFORMATEURS	4 000,00
	ESPVER	2315	JAR		ACQUISITION BANCS - CORBEILLES - CENDRIERS	12 000,00
	ESPVER	2318	JAR		ACQUISITION JEUX A RESSORTS	3 000,00
	ESPVER	2318	JAR		ACQUISITION PANNEAUX REGLEMENTAIRES INFORMATION JEUX	2 000,00
	Total : 511					41 000,00
<b>551</b>	<b>Parc privé de la collectivité</b>					
	ILM	2313	BAT		REFECTION LOGEMENTS - ENTRETIEN COURANT - TRAVAUX EN REGIE	30 000,00
	Total : 551					30 000,00
<b>845</b>	<b>Voirie Communale</b>					
	GRDPLA	2312	JAR		MISE EN SECURITE DES PACETTES	32 500,00
	Total : 845					32 500,00
Total : 040						503 939,00



## 2. LE BUDGET DU FOYER DE PERSONNES AGEES

Le budget primitif 2023 du foyer Georges Brassens s'équilibre en fonctionnement à **1 515 561,43 €** et en investissement à **385 138,59 €**.

A l'instar du budget principal, les résultats de l'exercice 2022 sont repris au budget primitif. Ces résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1 097 957,20
Dépenses de fonctionnement	973 427,28
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (Excédent)</b>	<b>124 529,92</b>
Déficit de fonctionnement reporté à la clôture N-1(002)	-45 887,05
<b>Résultat global de fonctionnement à la clôture N (A)</b>	<b>78 642,87</b>

INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement réalisées	283 904,13
Dépenses d'investissement réalisées	443 126,57
<b>Résultat d'investissement de l'exercice (déficit)</b>	<b>-159 222,44</b>
Excédent d'investissement reporté	121 440,67
<b>Résultat d'investissement à la clôture N (Excédent) (B)</b>	<b>-37 781,77</b>

REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES	0,00
REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES	5 005,82
<b>Résultat sur reports (C)</b>	<b>-5 005,82</b>
<b>Résultat d'investissement avec reports</b>	<b>-42 787,59</b>

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat sur l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
D002 - Déficit reporté : 0 €	R002 - Excédent reporté : <b>35 855,28</b>

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
D001 - Solde d'exécution N-1 :	R001 - solde d'exécution section investissement reporté :
<b>37 781,77</b>	R 10682 - excédents de fonctionnements capitalisés : <b>42 787,59</b>

### 2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les ressources du budget primitif 2023

Chapitre	Montant du BP 2022	Crédits ouverts 2022 (BP+BS+DM)	Montant du BP 2023	Evolution BP à BP	Evol Co/à BP	Structure
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	35 855,28			2,37%
017 - I. Produits de la tarification	570 220,00	570 220,00	611 260,00	7,20%	7,20%	40,33%
018 - II. Autres produits relatifs à l'exploitation	461 202,00	529 938,00	865 423,15	87,65%	63,31%	57,10%
019 - III. Produits financiers produits non encaissables	3 023,00	4 393,00	3 023,00	0,00%	-31,19%	0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>1 034 445,00</b>	<b>1 104 551,00</b>	<b>1 515 561,43</b>	<b>46,51%</b>	<b>37,21%</b>	<b>100,00%</b>



Les recettes de fonctionnement comprennent,

- L'excédent antérieur reporté.
- Les produits de la tarification représentant 40,41 % des recettes totales correspondent à l'encaissement des loyers versés par les résidents. Après étude, ceux-ci ont été réévalués par délibération du 16 décembre 2022 pour compenser une partie de la hausse des frais d'énergie.
- Les autres produits relatifs à l'exploitation passent de 529 938 € à 865 423,15 €, ce qui représente une augmentation de 63,31 %. Ces recettes concernent :
  - ✓ les ventes de repas estimés à 162 000 €. En effet, la vente de repas estimée à 139 500 € en prévision sur l'année 2022, représente, en réalisé 151 421 €. La réévaluation comprend donc le volume de repas vendu et la majoration des tarifs.
  - ✓ La subvention d'équilibre de fonctionnement de la ville passe de 346 713 € à 638 423 €. La hausse de 84,14 % est principalement due à l'inflation que connaissent les dépenses d'énergie, et qui ne peut être répercutée sur les produits de la tarification ;
  - ✓ Les travaux en régie prévus en 2023 génèrent une recette prévisionnelle de 41 000 € en contrepartie des dépenses de fonctionnement relatives aux fournitures et aux heures réalisés par le personnel ;
  - ✓ Enfin, le forfait autonomie, recette du département, stagne à 24 000 €.
- Les recettes prévues en produits non encaissables, ou recettes d'ordre, concernent l'amortissement des subventions.

## B. Les dépenses d'exploitation du budget primitif 2023

Chapitre	Montant du BP 2022	Crédits ouverts 2022 (BP+BS+DM)	Montant du BP 2023	Evolution BP à BP	Evol Co/à BP	Structure
002 - Déficit antérieur reporté	0,00	45 887,05	0,00	#DIV/0!	-100,00%	0,00%
011 - Charges à caractère général	329 145,00	336 599,95	722 119,00	119,39%	114,53%	47,65%
012 - charge de personnel	321 575,00	335 980,00	392 090,00	21,93%	16,70%	25,87%
016 - Dépenses afférentes à la structure	383 725,00	386 084,00	401 352,43	4,59%	3,95%	26,48%
TOTAL	1 034 445,00	1 104 551,00	1 515 561,43	46,51%	37,21%	100,00%

Les charges d'exploitation, avec la hausse des dépenses d'énergie, des frais de personnel et des intérêts de la dette, s'alourdissent fortement. Ainsi, les crédits ouverts sont de 1 515 561,43 € en 2023 contre 1 104 551 € en 2022. L'évolution prévisionnelle de ces charges est donc de 37,21 %.

Le chapitre des charges à caractère général représente 47,65 % du budget. La hausse de ces dépenses est évaluée à 119,39 % de BP à BP. Les variations concernent principalement les dépenses d'électricité (+ 375 000 €) et les remboursements de fournitures au budget principal pour la réalisation des travaux effectués par les agents de la ville (+27 160 €).

Les charges de personnel sont également en hausse de 56 110 €, en raison de l'ajustement de la convention de mise à disposition du personnel communal.

Enfin, les dépenses afférentes à la structure sont en hausse de 4,59 % de BP à BP. Les intérêts de la dette progressent en raison de la croissance de l'euribor 3m et de la dotation aux amortissements.

## 2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 385 138,59 €.

### A. Les recettes d'investissement

Chapitre	Montant du BP 2023	Structure
001 - Excédent antérieur reporté	0,00	0,00%
10 - Dotations et fonds divers	67 787,59	17,60%
16 - Emprunts, dettes cautions	72 159,00	18,74%
28 - Amortissements des immobilisations	245 192,00	63,66%
<b>TOTAL</b>	<b>385 138,59</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes d'investissement comprennent :

- Au chapitre 10 :
  - le fonds de compensation de la TVA 2023 qui devrait être perçu à hauteur de 25 000 € consécutivement aux travaux de réhabilitation réalisés en 2022 ;
  - Les excédents de fonctionnement capitalisés : 42 787,59 €. Il s'agit d'une ponction du résultat de la section de fonctionnement afin de combler le déficit constaté sur la section d'investissement en 2022 de 37 781,77 € et de financer les restes à réaliser pour un montant de 5 005,82 €.
- Au chapitre 16 : les cautions des locataires et un emprunt d'équilibre de 62 159 €
- Au chapitre 28 : les dotations aux amortissements.

### B. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Montant du BP 2023	Montant RAR	Total	Structure
001- Déficit antérieur reporté	37 781,77		37 781,77	9,81%
13 - Subventions d'investissement	3 023,00		3 023,00	0,78%
16- Emprunts, dettes cautions	205 000,00		205 000,00	53,23%
21 - Immobilisations corporelles	4 460,00		4 460,00	1,16%
23 - Immobilisations en cours	129 868,00	5 005,82	134 873,82	35,02%
<b>TOTAL</b>	<b>380 132,77</b>	<b>5 005,82</b>	<b>385 138,59</b>	<b>100,00%</b>





Cette année, il convient de reporter le déficit d'investissement qui devient une dépense d'investissement couvert l'excédent de fonctionnement capitalisé comme indiqué ci-dessus.

En investissement, sont prévues les acquisitions suivantes pour un total de 4 460 € :

- Achat d'une ponceuse et un pack énergie ;
- 2 fauteuils cabriolets et une armoire haute ;
- 2 laves linge ;
- 4 parasols ;
- 1 chariot niveau constant et 1 chariot neutre pour la restauration.

En matière de travaux, est prévue une somme de 134 873,82 € répartie comme suit :

- Fin de la réfection de la l'étanchéité de la toiture (RAR) : 5 005,82 €
- Dalle + revêtement de sol salle de réception : 11 000,00 €
- Extérieur - aménagement terrain de pétanque : 6 000,00 €
- Mise aux normes 1er – ascenseur : 36 868,00 €
- Pose bloc porte avec double oculus : 15 000,00 €
- Réfection 5 logements : 20 000,00 €
- Travaux en régie - réfection de logements : 10 000,00 €
- Travaux en régie - remplacement des serrures clé et pass : 20 000,00 €
- Travaux en régie – aménagement paysager : 11 000,00 €

### **3 LES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS**

A l'instar du budget principal, les résultats de l'exercice 2022 de ces budgets annexes sont repris par anticipation au budget primitif.

Les autres inscriptions budgétaires concernent les opérations de stockage et de déstockage de terrains aménagés ou à aménager.

#### **3.1 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LA GUIGNACE »**

Le lotissement « La Guignace » correspond à l'opération d'aménagement du bourg sud comprenant une voie de desserte joignant la nouvelle voie « rue de la Source St Martin » à l'ancienne route de Chartres. Le budget initial a été voté en cours d'année 2011. Les travaux de viabilisation sont terminés.

Deux terrains individuels restent à commercialiser dont un terrain de plus de 900 m<sup>2</sup> initialement réservé lors de l'échange de terrains pour l'accès au lotissement par l'ancienne route de Chartres. Les héritiers n'étant plus intéressés par l'acquisition de ce terrain, une réflexion sera menée en 2023 pour une éventuelle division de ce terrain.

Ce budget reprend également les résultats de l'exercice à savoir :

- Un déficit d'investissement de 424 761,64 €
- Un excédent de fonctionnement de 589 831,07 €



### **3.2 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LA MOTTE PETREE »**

Le lotissement « la Motte Pétrée » correspond à l'opération d'aménagement d'une zone d'activité économique sur des terrains acquis par la ville entre la route d'Ormes et la rue de la Motte Pétrée.

Le budget annexe 2016 a été voté en décembre 2015. Après les fouilles archéologiques, les travaux de viabilisation d'une première tranche ont commencé en 2018 et sont terminés.

Orléans Métropole a renoncé au transfert de cette ZAE à son profit ; elle autorise de ce fait la ville de Saran à viabiliser les terrains et à commercialiser les parcelles.

A ce jour, 22 terrains sont commercialisés pour un montant de 2 289 146 € (dont 4 en 2022)

Le BP 2023 s'équilibre à 6 230 592,18 € en section de fonctionnement et à 5 607 165,58 en section d'investissement.

### **3.3 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LE CHENE MAILLARD »**

Le lotissement « LE CHENE MAILLARD » correspond à une opération de commercialisation de deux lots à bâtir situés rue du Chêne Maillard, le long de la voie ferrée. En 2023, La vente du LOT A sera comptabilisée au prix de 80 000 € TTC (70 544,95 € HT)

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 270 907,72 € en section de fonctionnement et à 156 241,62 € en investissement.

### **3.4 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LES BORDES ANGLAISES »**

Le lotissement « LES BORDES ANGLAISES » correspond à une opération de commercialisation de deux lots à bâtir situés rue du Chêne Maillard.

Le budget primitif s'équilibre à 3 125 € en section d'investissement, après la reprise du résultat qui présente un déficit du même montant.

### **3.5 LE BUDGET DU LOTISSEMENT « LES TULIPES »**

Le lotissement « LES TULIPES » correspond à une opération de viabilisation et de commercialisation de quatorze lots à bâtir situés sur l'emprise des anciens ateliers municipaux, de l'ancien château d'eau et des anciens logements de fonction ancienne route de Chartres.

A ce jour, 10 terrains sont commercialisés pour un montant de 777 083 € HT (932 500 € TTC).

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 3 850 108,29 € en fonctionnement et à 2 965 702,82 € en investissement.